## TARIFS DE LOCATION DU COMPLEXE DU SEMINAIRE

Entraînement, cours, camps : location par heure ou à l'année

## AVENANT NO 1

## 1. Location régulière d'une société

	Une heure par semaine durant 42 semaines	par semaine durant 42 semaines		CHF 100/année	Actifs	CHF150/année	
2.	Location irrégulière d'une société		Juniors	CHF 5/heure	Actifs	CHF 7/heure	
3.	Location pour cours donné par des institutions sans but lucratif et ayant un but d'intérêt public		ou	CHF 10/heure CHF 300/année			
4.	Location pour cours donné par des particuliers dans un but lucratif public, économique ou social		ou	CHF 20/heure CHF 600/année			
5.	Cours/camps (avec caution)	1 jour	2 jours	3 jours	4/5jours	6/7 jours	
	- Sociétés et associations de la Commune	CHF 50	CHF 100	CHF 150	CHF 200	CHF 250	
	- Sociétés et associations de l'extérieur	CHF 70	CHF 140	CHF 210	CHF 280	CHF 350	

**Caution**: CHF 250.--.

Le versement de la caution doit être effectué avant la mise à disposition des locaux.

### La location comprend (pour les points 1 à 5) :

La salle polyvalente – les terrains extérieurs – les vestiaires – l'utilisation des douches – les frais d'entretien, de chauffage, d'électricité. Le point 5 comprend également l'utilisation de la cuisine (avec vaisselle + CHF 50.--).

### Fermeture de la salle

Voir sous point n° 4 du règlement.

## TARIFS DE LOCATION DU COMPLEXE DU SEMINAIRE

Manifestations sportives et culturelles, ainsi qu'anniversaire, fête de famille, repas de mariage : location journalière et à l'heure

## **AVENANT N° 2**

		Sociétés journée	Sociétés locales journée heure*		Sociétés extérieures journée heure*	
1.	Exposition, remise de prix, répétition (sans mobilier)	CHF 100	CHF 10	CHF 250	CHF 25	
2.	Assemblée, congrès, réception, banquet, anniversaire, fête privée, répétition, concert, production, soirée théâtrale (non suivi de danse), expo (avec mobilier)	CHF 150	CHF 15	CHF 300	CHF 30	
3.	Concert, production, démonstration, banquet, mariage (suivi de danse), loto, match au cochon	CHF 200		CHF 350		
4.	Soirée dansante, festival rock, disco	CHF 200		CHF 350		
5.	Salle de réunion au 1 <sup>er</sup> étage (mobilier pour 40 personnes)	CHF 60	CHF 6	CHF 100	CHF 10	
	Points 2, 3 et 4 = location comprenant la mise à disposition : du podium – du mobilier – du présentoir – du micro – de la cuisine					
6.	Utilisation de la vaisselle (maximum 200 couverts)	CHF 50		CHF 50		
7.	Mise en place et enlèvement du revêtement de protection par le Service des travaux publics (matériel de protection à disposition), à titre exceptionnel	CHF 300		CHF 300		
8.	Nettoyages supplémentaires (forfait)	CHF 150		CHF 150		

<sup>\*</sup> maximum 2 heures

### Caution

Point 1: CHF 250.--Points 2, 3: CHF 250.--Point 4: CHF 250.--

## Tarif dégressif

Pour une utilisation courant sur plusieurs jours suivis, le tarif journalier est applicable pour chaque jour, mais avec une réduction de 20%.

### Location exceptionnelle du mobilier

Pour les locaux extérieurs à la salle polyvalente du Séminaire (accord préalable du Conseil municipal) :

- podium hauteur 60 cm : 25 éléments (1 élément = 1,5 m x 1 m), total environ 40  $m^2$  CHF 100.--/jour

- 1 table (dimension 80 /160 cm, 6 personnes/table) CHF 4.--/jour

- 1 chaise CHF 1.--/jour

# DIRECTIVES D'ORGANISATION LORS DE LA LOCATION DE LA SALLE DU SEMINAIRE

## **AVENANT Nº 3**

### **CONSTAT A EFFECTUER PAR LA SOCIETE ORGANISATRICE:**

- état de la salle avant la manifestation;
- état de la cuisine;
- état des locaux en général;
- état des sanitaires;
- liste du matériel de cuisine et installations.

Un rapport sera établi s'il y a lieu.

### **RANGEMENT OBLIGATOIRE APRES CHAQUE MANIFESTATION:**

- nettoyer et essuyer les tables;
- entreposer les chaises par 10;
- ranger les tables et les chaises au sous-sol, ainsi que le matériel mis à disposition (présentoir);
- balayer la salle;
- sortir les poubelles à l'extérieur de la salle et dépôt dans le container;
- signaler toute dégradation survenue au mobilier ou autre.

#### **RANGEMENT DE LA CUISINE:**

- laver toute la vaisselle utilisée:
- nettoyer les potager, frigos, comptoir, tables, etc.;
- nettoyer le bloc évier et la hotte d'aspiration;
- balayer le sol, éventuellement récurer;
- signaler toute perte de matériel ou bris de vaisselle.

Au cas où les points énumérés ci-dessus ne seraient pas réalisés, la caution ne sera pas restituée et les frais de nettoyages supplémentaires seront facturés selon l'avenant n° 2.

### **CONTROLE:**

Après chaque manifestation, un constat de l'état de la salle et des locaux sera fait le lendemain à 10h00 du matin, ou selon entente, **obligatoirement** par 2 personnes, soit :

- le concierge de la salle;
- un représentant de la société organisatrice;
- un représentant de la Municipalité (si nécessaire).

Un bilan sera établi sous forme de rapport sur l'état des différents locaux, ainsi que les éventuelles déprédations; si des nettoyages supplémentaires s'avèrent indispensables, ceux-ci seront facturés conformément à l'avenant n° 2.

### **ORDURES MENAGERES:**

Tous les utilisateurs du complexe du Séminaire sont tenus de se munir des sacs poubelle officiels. Les sacs non conventionnels seront facturés selon les tarifs en vigueur.

### PERSONNE RESPONSABLE:

- Concierge :



- CCDP : Tél.: 032 466 92 19

Les clés seront mises à disposition par le concierge.

## INFORMATION SUR L'EVACUATION DES DECHETS LORS DE LA LOCATION DE LA SALLE DU SEMINAIRE

## **AVENANT N° 4**

Le preneur élimine ses poubelles selon les modalités découlant du règlement concernant l'élimination des déchets urbains et autres déchets, à savoir :

**Déchets incinérables** : mis dans des sacs poubelles officiels et

déposés d'entente avec le concierge

Verre : évacuation à l'éco-point des Tilleuls

(située à moins de 50 m).

Fer blanc, alu : évacuation à l'éco-point des Tilleuls

PET : évacuation dans un lieu de récupération

(grandes surfaces)

Papier : évacuation chez LOCA SA

(non compris nappes papiers, mouchoirs)

Carton : évacuation chez LOCA SA

**Déchets verts non cuisinés** : déposés lors de la tournée verte ou à la

place de compostage La Prairie

Eco-points: LU - SA 07h - 21h

Place de compostage La Prairie avril - octobre : LU - VE 10h - 12h, 14h - 19h, SA 10h - 19h

route de Courtedoux : novembre - mars : LU - VE 14h - 18h, SA 14h - 19h

LOCA SA, Les Grandes-Vies : LU - VE 7h30 - 11h30, 1er SA du mois 8h - 11h

① 032 466 76 66 ou ① 079 244 58 57